

# COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES



## Table des matières

SYNTHÈSE .....	3
1. CONTEXTE.....	3
2. AVANTAGES ET DÉFIS LIÉS AUX POLITIQUES SUR LE CONTENU LOCAL .....	4
3. L'ITIE ET LES DIVULGATIONS DE CONTENU LOCAL.....	5
4. POSSIBILITÉS QUE L'ITIE CONTRIBUE AUX DÉBATS POLITIQUES SUR LE CONTENU LOCAL .....	15
5. RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES .....	16
ANNEXE A : APERÇU PAR PAYS DU CONTENU LOCAL DANS LA DÉCLARATION ITIE .....	17

Image : The Noun Project

## Ce dossier est publié par le

### Secrétariat international de l'ITIE

Skippergata 22, 0154 Oslo, Norvège +47 222 00 800 [secretariat@eiti.org](mailto:secretariat@eiti.org)

## Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce sujet, veuillez contacter :

### Ines Schjolberg Marques

Directrice pays

[IMarques@eiti.org](mailto:IMarques@eiti.org)

## SYNTHÈSE

Bien que l'ITIE se soit généralement concentrée sur les taxes et les revenus versés par les entreprises extractives au gouvernement, un examen de la manière dont les pays de l'ITIE ont couvert le contenu local dans les Rapports ITIE fait ressortir les possibilités qui s'offrent à l'ITIE en matière de contribution à la transparence du contenu local dans le secteur extractif. **Au moins 24 pays de l'ITIE ont décidé de soumettre des informations sur le contenu local dans leur déclaration ITIE<sup>1</sup>.** Ces informations comprennent des descriptions des politiques relatives au contenu local ainsi que des commentaires sur leur mise en œuvre, les engagements pris par les entreprises, et les chiffres sur le contenu local (emploi, approvisionnement, achat de biens et nationalité des propriétaires des entreprises). Ce dossier de l'ITIE sur le contenu local présente des exemples de telles divulgations, que les parties prenantes souhaitant tirer profit du potentiel de l'ITIE peuvent utiliser pour contribuer à améliorer la transparence du contenu local.

## 1. CONTEXTE

Les pays ayant des secteurs pétrolier, gazier et minier importants ou émergents cherchent généralement à faire en sorte que les activités extractives profitent au pays et aux communautés d'accueil situées à proximité des projets extractifs. Une façon de faire consiste à concevoir des politiques visant à accroître le contenu local dans les activités pétrolières, gazières et minières. Le contenu local est « la part de l'emploi – ou des ventes au secteur – fourni au niveau local à chaque étape de cette chaîne<sup>2</sup> », ou la contribution d'un projet pétrolier, gazier ou minier à l'économie locale, régionale ou nationale au-delà des revenus versés au gouvernement.

On estime que 90 % des pays riches en ressources naturelles ont adopté une forme de politique sur le contenu local et que l'augmentation du contenu local est une priorité élevée pour ces gouvernements<sup>3</sup>. Les pays de l'ITIE dotés de politiques sur le contenu local ou de dispositions y afférentes dans les lois ou les contrats sont notamment les suivants : Afghanistan, Albanie, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ghana, Guinée, Indonésie, Kazakhstan, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nigéria, Norvège, Philippines, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Timor-Leste, Togo et Zambie.

Les pays ont adopté différentes définitions ou approches relativement au contenu local, par le biais d'exigences dans les lois ou les contrats individuels, ou sous forme de politique. Les politiques et les dispositions visent généralement à promouvoir davantage d'emplois pour la population locale, à stimuler l'économie, à faciliter le transfert des technologies et à renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale. Elles visent souvent à accroître l'emploi et les formations à l'échelle locale au profit des employés locaux, offrant aux entreprises nationales des possibilités en matière de sous-

---

<sup>1</sup> Parmi ces pays figurent le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kazakhstan, le Liberia, le Nigéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la Mongolie, le Mozambique, les Philippines, la République du Congo, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Timor-Leste, le Togo et la Zambie.

<sup>2</sup> S. Tordo et al (2013), « *Local Content Policies in the Oil and Gas Sector* », Banque mondiale, <http://documents.worldbank.org/curated/en/549241468326687019/pdf/789940REVISED000Box377371B00PUBLIC0.pdf>.

<sup>3</sup> Lors de leur Assemblée générale annuelle 2016, représentant plus de 60 pays, les pays membres du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minerais, les métaux et le développement durable ont décidé d'accorder une priorité absolue au contenu local (<http://igfmining.org/guidance-documents/igf-guidance-governments-local-content-policies/>)

traitance ou de prestation de services dans le cadre de projets extractifs, ou en assurant l'approvisionnement en produits locaux utilisés dans les activités extractives.

### **Encadré 1 : Exemples de lois et de dispositions contractuelles liées au contenu local**

#### Réglementations relatives au pétrole ghanéen (contenu local et participation), 2013 :

- Préférence pour les entreprises ghanéennes dans l'octroi des licences pétrolières : La préférence sera accordée aux entreprises ghanéennes dans le cadre de l'octroi de blocs pétroliers et de tous les projets sous contrat. Les entreprises non nationales devront représenter au moins 5 % de la participation nationale.
- Fourniture de biens et services par les entreprises nationales : Dans la mesure du possible, tous les opérateurs devront utiliser des biens et services produits ou fournis au Ghana par des entreprises ghanéennes, y compris dans les cas où leurs prix sont jusqu'à 10 % plus élevés que les produits étrangers. Il existe une part maximale des biens et services fournis par des entreprises étrangères autorisée pour les compagnies pétrolières.
- Emploi de ressortissants nationaux : Les ressortissants nationaux qualifiés doivent être considérés en premier. La réglementation stipule les proportions requises d'employés nationaux à différents niveaux de gestion.
- Transfert de technologies : Les entreprises devront préparer et mettre en œuvre un programme de promotion des technologies au Ghana relativement au secteur pétrolier.

#### Dispositions contractuelles prévues dans le contrat d'exploration et de partage de production d'Amu Darya avec l'entreprise pétrolière nationale chinoise CNPCI, 2011 :

- Fourniture de biens et services par les entreprises nationales : L'entrepreneur devra accorder la préférence aux biens qui sont produits ou disponibles en Afghanistan et aux services fournis par des ressortissants afghans ou des entreprises afghanes, sous réserve que ces biens et services soient similaires en termes de qualité, de quantité et de prix aux biens et services importés.
- Emploi de ressortissants nationaux : Dans la mesure du possible, privilégier les ressortissants afghans qualifiés dans l'emploi et remplacer progressivement le personnel expatrié par des ressortissants afghans.
- Formation des employés nationaux : Formation des ressortissants afghans et du personnel du ministère du Pétrole, avec des dépenses minimales pour les formations dispensées.

## 2. AVANTAGES ET DÉFIS LIÉS AUX POLITIQUES SUR LE CONTENU LOCAL

Bien qu'il y ait des avantages à encourager la valeur ajoutée dérivée des activités pétrolières, gazières et minières dans l'économie, il existe également des défis importants liés à la mise en œuvre des politiques sur le contenu local. Les expériences dans le cadre des politiques sur le contenu local semblent mitigées. Le contenu local n'est pas nécessairement l'option la plus efficace pour stimuler les activités économiques locales. L'industrie et la main-d'œuvre locales n'ont pas nécessairement l'expérience ou les connaissances requises pour effectuer les tâches techniques nécessaires et peuvent manquer de capacités pour fournir des biens et des services non techniques. En fonction de la taille du projet par rapport à l'économie locale, les communautés locales peuvent devenir trop dépendantes des opportunités offertes par un seul projet, avec des implications pour le

développement à plus long terme. Enfin, il existe des risques de corruption liés au contenu local, en particulier dans le domaine des passations de marchés, car les expériences montrent qu'il a tendance à profiter aux élites politiques, s'il n'est pas géré de manière transparente<sup>4</sup>.

Malgré l'importance de la transparence dans la mise en œuvre des stratégies de contenu local, les données disponibles sont trop limitées pour permettre aux parties prenantes de comprendre comment l'impact du contenu local dans le secteur extractif peut être amélioré. Une transparence accrue du contenu local pourrait inciter les entreprises à embaucher et à acheter des services et des biens au niveau local. Concernant les entreprises, cela pourrait aussi les aider à maintenir une licence sociale d'exploitation et permettre de broser un tableau plus complet de leur contribution à l'économie.

Certaines données pertinentes ont été mises à disposition par le biais de cadres de déclaration, tels que la Global Reporting Initiative (GRI), bien que le niveau de détail varie selon les pays et fournisse rarement des données par projet. Par exemple, les données relatives à l'approvisionnement local sont généralement fournies à l'entreprise minière par le fournisseur et sont, dans l'idéal, soumises à l'autorité de réglementation du secteur, mais ne sont pas nécessairement accessibles au public. Des efforts continus sont également déployés pour améliorer la transparence du contenu local, tels que le Mécanisme de déclaration des passations de marchés locales dans le secteur minier, établi par l'initiative Valeur minière partagée d'Ingénieurs sans frontières Canada, qui fournit un cadre d'établissement de déclaration des passations de marchés locales pour les entreprises<sup>5</sup>.

### 3. L'ITIE ET LES DIVULGATIONS DE CONTENU LOCAL

Bien que l'ITIE se soit généralement concentrée sur les taxes et les revenus versés par les entreprises extractives au gouvernement, **au moins 25 pays de l'ITIE ont décidé d'inclure des informations sur le contenu local dans les Rapports ITIE<sup>6</sup>**. L'Exigence 6.1 de l'ITIE sur les dépenses sociales des entreprises extractives exige la divulgation des paiements sociaux matériels et en nature effectués par les entreprises extractives. Les dépenses sociales obligatoires peuvent se présenter sous différentes formes, par exemple, des engagements relativement au contenu local dans l'emploi et l'approvisionnement. Les divulgations associées pourraient couvrir les dépenses consacrées à l'approvisionnement local (des chiffres absolus et la répartition des dépenses totales en approvisionnement) ou à des programmes de renforcement des capacités et de développement pour les fournisseurs de biens et services. L'Exigence 6.3 exige la divulgation des données sur la contribution de l'industrie à l'économie, y compris sur l'emploi. La plupart des informations divulguées dans les Rapports ITIE sont des descriptions des exigences en matière de contenu local et des chiffres sur l'emploi local par rapport à l'emploi de ressortissants étrangers, mais comprennent également d'autres données portant notamment sur l'approvisionnement en biens et services et des commentaires sur la mise en œuvre de la politique relative au contenu local basés sur les données collectées.

#### 3.1 INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTENU LOCAL :

---

<sup>4</sup> Des exemples de risques de corruption liés au contenu local figurent dans la publication du Natural Resource Governance Institute (NRGI) « Local Content -Strengthening the Local Economy and Workforce » (mars 2015), [https://resourcegovernance.org/sites/default/files/nrgi\\_Local-Content.pdf](https://resourcegovernance.org/sites/default/files/nrgi_Local-Content.pdf)

<sup>5</sup> Mécanisme de déclaration des passations de marchés locales dans le secteur minier (Mining Local Procurement Reporting Mechanism - LPRM) : <http://miningsharedvalue.org/mininglprm/>.

<sup>6</sup> L'Annexe A donne un aperçu par pays de la couverture du contenu local dans la déclaration ITIE ainsi que les objectifs et activités connexes de l'ITIE.

Des pays tels que **le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kazakhstan, le Liberia, le Nigéria, le Mozambique, les Philippines, la République du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, le Timor-Leste et le Togo** ont décrit dans leurs derniers Rapports ITIE leurs politiques ou exigences relatives au contenu local dans le secteur des industries extractives.

Par exemple, **le Cameroun décrit dans le Rapport ITIE 2015 les exigences en matière d'approvisionnement local**, telles que stipulées dans les contrats pétroliers, et explique que les contrats miniers comprennent des détails sur l'emploi et la formation de ressortissants nationaux, le pourcentage d'achats locaux de biens et de services, et le pourcentage de production extraite qui devrait être transformée dans le pays. Le Rapport ITIE 2014 de la **Mongolie** explique comment le gouvernement décide chaque année d'un quota pour les travailleurs étrangers dans chaque secteur et rend compte des quotas convenus pour les différentes opérations du secteur extractif. Le Rapport ITIE de la **Tanzanie** décrit brièvement la politique sur le contenu local et fournit un lien vers le document publié par le gouvernement.

*Exemple du Cameroun présentant la description des dispositions relatives au contenu local dans la loi minière. (Le rapport explique que, selon la loi, les contrats miniers prévoient le recrutement et la formation d'employés nationaux, un pourcentage minimal de l'approvisionnement local en biens et services, et un pourcentage minimal de la production qui doit être valorisée à l'échelle nationale.)*

#### 4.3.12. Contenu local

Dans le cadre d'une Convention Minière signée entre l'État du Cameroun et une compagnie minière, l'article 16 (1) du Code Minier amendé de 2010 dispose qu' « En vue du développement et de l'exploitation d'une découverte minière ou de leur financement, une convention minière est conclue entre le titulaire du permis de recherche et l'État. Ladite convention comprend notamment les dispositions relatives :

- aux obligations relatives à l'emploi, à la formation professionnelle et aux réalisations à caractère social ;
- aux relations avec les fournisseurs et sous-traitants locaux;
- au pourcentage de la production de substances minérales extraites à consacrer à la transformation locale ; et
- à tout autre sujet que les parties prenantes à la convention peuvent juger d'intérêt.

Il ressort du Code Minier que les conventions comportent des éléments qui s'inspirent des dispositions relatives aux obligations de contenu local. En plus des obligations en termes d'emploi, de transformation locale et de transfert de compétence, il peut y avoir des dispositions relatives à des dépenses sociales au profit des Régions accueillant les sociétés extractives

En plus des dispositions susmentionnées, certaines sociétés peuvent contribuer volontairement dans le financement de programmes sociaux ou de travaux d'infrastructures. Ces contributions sont généralement effectuées conformément à la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de la société.

Source : [Rapport ITIE 2015 du Cameroun](#) (p. 59)

Exemple du Ghana présentant la description des dispositions relatives au contenu local dans la réglementation sur le secteur minier pour différents types de titulaires de licences

**3.9 LOCAL CONTENT**

The Minerals and Mining General Regulation 2012, LI 2173, which came into force on June 15, 2012, enjoins mining firms to submit localization plans to the Minerals Commission detailing how they intend increasing employment of Ghanaian personnel. Pertinent stipulations are detailed in Table 3.18.1

*Table 3.18.1: Local Content Requirement of Mine operators in Ghana*

Designation	Legal Requirement
<b>Mining Lease Holders</b>	Threshold of 10% at commencement of mining operations and 6% after 3 years in operation.
<b>Prospecting Licence Holders</b>	Threshold of 10% skilled staff and 5% Technical and Supervisory staff at commencement of operations and 5% Technical and Supervisory staff after 2 years in operation
<b>Mine Support Services</b>	Threshold dependent on nature of service provided
<b>Discretionary</b>	Justification required for additional expatriates
<b>Penalty</b>	1 year expatriate gross salary for every month of illegitimate stay. Delisted from companies enjoining duty exemptions.
<b>Procurement Plan</b>	Mining lease operators to submit detailed support plans regarding Minerals Commission's local procurement list.
<b>Tender Adjudication</b>	Preference to companies with highest Ghanaian content in bids within 2% of each other by price.

Newmont Ghana, GSR Prestea/Bogoso and Wassa, Adamus Resources, Perseus Mining, Goldfields Tarkwa and Goldfields Damang, Chirano Gold, Ghana Manganese Ltd and AngloGold Ashanti Obuasi are implementing approved 5-year Procurement plans.

Source : [Rapport ITIE 2014 du Ghana](#) (p. 29)

### 3.2 DONNÉES SUR LE CONTENU LOCAL (EMPLOI, APPROVISIONNEMENT ET ACHAT DE BIENS, ET NATIONALITÉ DES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES) :

Le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kazakhstan, le Liberia, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la Mongolie, le Mozambique, le Nigéria, les Philippines, le Sénégal, la Tanzanie, le Timor-Leste, le Togo et la Zambie ont divulgué les données déclarées sur le contenu local. La plupart de ces données portent sur les **chiffres de l'emploi**, en faisant une distinction entre les employés étrangers, nationaux et locaux. Les Rapports ITIE de la **Côte d'Ivoire**, de la **Mauritanie**, du **Sénégal** et du **Togo** calculent la part des employés nationaux dans le secteur, tandis que le Rapport ITIE 2015/2016 du **Mozambique** fournit des détails supplémentaires sur la nature des contrats pour chacune des catégories de salariés. **Les Philippines** divulguent des détails sur les personnes autochtones employées et sur d'autres possibilités en matière d'emploi et de génération de revenus liées aux activités forestières au-delà de l'emploi direct, ainsi que sur la formation.

Exemple de l'Éthiopie présentant les chiffres de l'emploi désagrégés par employés nationaux (locaux et non locaux) et étrangers



### Annex 1: Employment figures in the reconciled companies

N°	Companies	Average number of direct domestic employees (Local)	Average number of direct domestic employees (Non local)	Average number of direct foreign employees (Expatriates)	TOTAL
1	Africa Oil Ethiopia B.V	10		2	12
2	POLY-GCL Petroleum Investments Ltd Ethiopian Branch	19		24	43
3	SouthWest Energy (HK) Ltd	70		5	75
4	NewAge Ethiopia Ltd	12			12
5	Delonex Energy Ethiopia Ltd	4		1	5
6	GPB Ethiopia Resources B.V	6		3	9
7	MIDROC Gold Mine Plc	1 301		27	1 328
8	Abijata-Shalla Soda Ash Sc	280	32		312

Source : [Rapport ITIE 2014/2015 de l'Éthiopie](#) (p. 85)

Exemple du Mali présentant les chiffres de l'emploi désagrégés par employés nationaux/étrangers et permanents/temporaires, fournis par les entreprises extractives et leurs sous-traitants

### Annexe 3 : Effectifs des employés

Société	Sous-traitant	Effectif des Nationaux permanents	Effectif des Nationaux temporaires	Effectif des Non Nationaux permanents	Effectif des Non Nationaux temporaires
Somilo SA		1569	218	155	0
	Sous-traitants	952	0	31	0
Goukoto SA		0	0	0	0
Semico SA		1216	0	188	0
Semos SA		926	75	31	0
Morila SA		220	137	2	0
	ENTREPRISE GENERALE TRAORE & FRERES SARL	63	0	0	0
	HYSPEC (AFRICA) LIMITED	1	0	0	0
	SGS Minerals Mali S.A.R.L.U (CFA)	11	0	1	0
	OP • ERATIONS D'ENERGIE DE MORILA	21	0	0	0
	AIR LIQUIDE - MALIGAZ	2	0	0	0
	UPS – RH	2	0	0	0
	AGENCE MALI MANAGEMENT SARL	70	0	0	0
	ATS	59	0	1	0
	AFRILOG MALI	1	0	0	0
	BINTHILY EXPRESS SA	10	0	0	0
	SHELL MALI (VIVO ENERGY MALI)	3	0	0	0
	FRASER ALEXANDER MALI SARL	46	0	2	0

Source : [Rapport ITIE 2015 du Mali](#) (p. 93)



COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Dans son Rapport ITIE 2016, l'ITIE **Kazakhstan** a rassemblé de nombreuses données sur le contenu local concernant **les achats de biens, de travaux et de services** dans le secteur extractif (voir l'Encadré 2). Le **Mali** a présenté une divulgation unilatérale des paiements versés par les fournisseurs de biens et de services du secteur minier dans son Rapport ITIE 2015, bien que ces données ne fassent pas la distinction entre les sous-traitants locaux et étrangers. Le **Timor-Leste** a demandé aux exploitants des deux champs pétroliers actifs de déclarer leurs engagements locaux, ce qui comprend les dépenses des entreprises pour la formation et l'emploi des personnes locales, ainsi que la quantité de biens et services locaux achetés.

*Exemple du Timor-Leste présentant une déclaration sur les dépenses consacrées par les entreprises à l'approvisionnement local en biens et services, aux formations et à l'emploi*

Local commitments (Mandatory)						
Description Social Expenditure	Company Name	Extractive Entity Payments	Government Receivables	Results of the initial request	Amount in US\$	
					Adjustments during Reconciliation	Results after Reconciliation
Others - ConocoPhillips Offshore Timor-Leste employees	ConocoPhillips	915,631	915,631	-	-	-
Other - Local goods and Services	ConocoPhillips	754,426	754,426	-	-	-
Other - Contractors Timor-Leste employees	ConocoPhillips	4,716,315	4,716,315	-	-	-
Others - contractors Timor-Leste good & Services	ConocoPhillips	6,252,915	6,252,915	-	-	-
Others - ConocoPhillips Dill office employee	ConocoPhillips	339,044	339,044	-	-	-
Others - Local goods and services - Dill Office	ConocoPhillips	616,634	616,634	-	-	-
Eni - Local goods and services	Eni	36,687,746	36,687,746	-	-	-
Eni - Training & Employment	Eni	26,130	26,130	-	-	-
Eni Sub-contractors - Local goods and services	Eni	653,265	653,265	-	-	-
<b>Total</b>		<b>50,962,106</b>	<b>50,962,106</b>	-	-	-

Oil and Gas companies operating in both TLEA and JPDA jurisdictions are recommended to procure goods and services produced or supplied by providers in Timor-Leste (and Australia for JPDA). In both jurisdictions, oil and gas companies and their sub-contractors are required to give preference in training and employment to Timor-Leste nationals and permanent resident.

The amounts reported by Entities were confirmed by ANPM and are identified on the annual reports prepared and send annually to ANPM review and approval. Annually PSC Operators report regulatory reports with figures and information about their activities (including subcontractors).

The local commitments reported by the Extractive Entities (ConocoPhillips and Eni) under PSC article 5.4 are as follows:

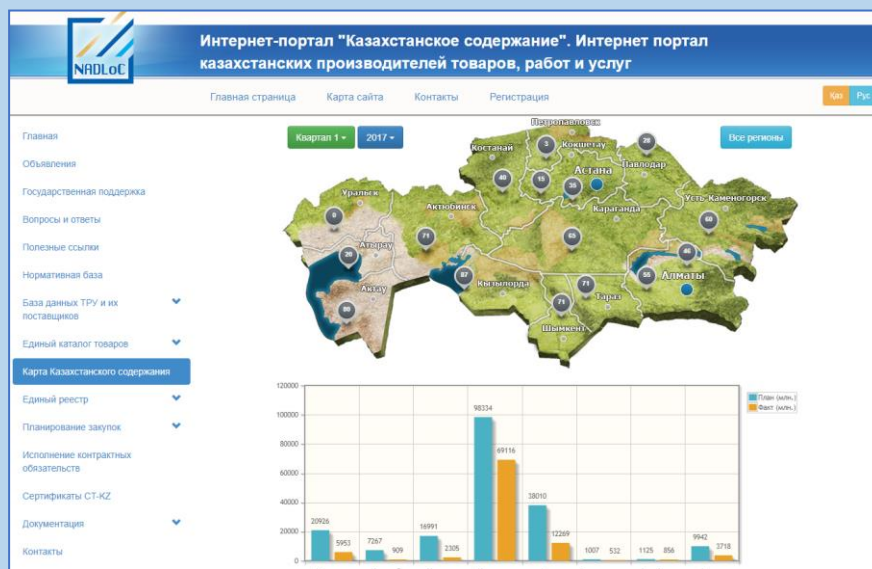
ANPM works closely with Operators in JPDA and TLEA to measure Local Content performance in terms of local participation in procurement of goods and services as well as training and employment for petroleum activities in both jurisdictions.

More information available in the Financial Statements of ANPM:  
<http://www.anpm.tl/2015-annual-report/>

Source : [Rapport ITIE 2015 du Timor-Leste](#) (p. 85)

**Encadré 2 : Réponse aux demandes nationales en données sur le contenu local et mise à profit des cadres existants au Kazakhstan**

Le contenu local est un sujet de premier plan parmi les préoccupations politiques au Kazakhstan. Le gouvernement a annoncé que l'expansion du contenu du Kazakhstan dans l'économie à au moins 50 % du PIB est une priorité. L'Agence nationale du développement du contenu local (sous l'égide du ministère des Investissements et du Développement) tient à jour un [portail de données consacré au « contenu du Kazakhstan »](#) qui contient un registre des biens, des travaux et des services produits par les entreprises kazakhes, un plan présentant le contenu local (approvisionnement en biens et services) par région et des rapports annuels sur la mise en œuvre des obligations relatives au contenu local par chaque entreprise dans un format de données ouvertes.



Le Rapport ITIE 2016 présente les données du contenu kazakh pour les secteurs pétrolier, gazier et minier concernant les achats de biens, de travaux et de services en 2016 (voir l'Annexe 9). Les données sont fournies par le ministère des Investissements et du Développement et par le ministère de l'Énergie.

**Information on Kazakhstan contents in purchases of goods, works and services for 2016 subsoil users of oil and gas sector**

No s/o	Name of subsoil user	BIN	Oblast	Total amount of purchases, KZT thous.	Kazakhstan contents, %
1	"Tengizchevroil" LLP	990140000483	Mangystau	123 381 422	80.52%
2	"Ozenmunaigas" JSC	120240020997	Mangystau	114 662 323	61.52%

Les données sont ventilées par coût des biens achetés auprès de fabricants nationaux, par coût des travaux obtenus auprès de fournisseurs nationaux et par coût des services acquis auprès de prestataires nationaux. Les informations sont présentées par entreprise en termes absolus et relatifs, ainsi que la valeur totale pour chaque secteur (pétrolier, gazier et minier).

Purchases volume of goods, KZT thous.	including								Total
	including		Purchases volume of works, KZT thous.	including		Purchases volume of services, KZT thous.	including		
	The cost of goods purchased from domestic manufacturers, thous. KZT	Kazakhstan contents, %		The cost of the works acquired from domestic suppliers, KZT thous.	Kazakhstan contents, %		The cost of the services acquired from domestic suppliers, KZT thous.	Kazakhstan contents, %	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
13 067 927	5 779 495	44,23%	48 127 863	39 037 763	81,11%	62 185 632	54 524 721	87,68%	99 341 979
17 163 185	5 281 884	30,77%	66 951 265	38 829 345	58,00%	30 547 873	26 426 214	86,51%	70 537 444
16 903 185	3 445 808	20,39%	23 264 909	15 580 833	66,97%	32 970 190	29 716 111	90,13%	48 742 752
3 089 460	622 078	20,14%	4 360 241	3 309 885	75,91%	2 395 985	2 085 983	87,06%	6 017 946
6 943 651	5 180 247	74,60%	55 484 445	46 435 706	83,69%	19 885 515	18 273 072	91,89%	69 889 026

Pour être en mesure d'identifier la **nationalité des entreprises de sous-traitance dans le secteur extractif**, le Liberia a inclus des sous-traitants d'entreprises pétrolières, gazières et minières dans le périmètre des entreprises tenues de divulguer leurs propriétaires réels dans le cadre des [projets pilotes menés en 2015 sur les divulgations de la propriété réelle](#). Les informations fournies ont été désagrégées par origine (étrangère/locale). Un nombre croissant de Rapports ITIE fournissent également certaines informations sur la nationalité des actionnaires des entreprises actives dans le secteur extractif ([le Rapport ITIE 2014/2015 de l'Éthiopie](#) en est un exemple).

### 3.3 COMMENTAIRE SUR LE NIVEAU DU CONTENU LOCAL ET LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS

Certains pays de l'ITIE ont non seulement soumis une déclaration, mais ont également intégré dans leurs Rapports ITIE une analyse des données et des commentaires sur le niveau du contenu local dans leur secteur extractif. Ces exemples démontrent les possibilités qu'offre l'ITIE pour mettre en évidence les problèmes et les lacunes en matière de contenu local dans la mise en œuvre des politiques sur le contenu local dans les pays où il s'agit d'un domaine prioritaire.

Le dernier Rapport ITIE (2014) du **Ghana** présente une description des dispositions relatives au contenu local. Il a également été demandé aux entreprises de déclarer les emplois et les approvisionnements de provenance locale et étrangère. Le rapport **indique que les dispositions ont été respectées** et souligne les défis liés à la mise en œuvre de ces dispositions. Le Rapport ITIE **2015/2016 des Philippines** indique le niveau des travailleurs locaux pour les entreprises couvertes dans le Rapport ITIE ainsi que la contribution indirecte du secteur extractif à l'économie en dehors des revenus (voir l'Encadré 3).

*Exemple du Ghana présentant des commentaires sur la conformité aux réglementations relatives au contenu local en matière d'emploi (secteurs pétrolier/gazier) et d'approvisionnement (secteur minier)*

COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

**LOCAL CONTENT**

The Petroleum (Local Content and Local Participation) Regulations(LI2204), 2013 mandates oil and Gas companies (both IOC and ISP) to meet certain stipulations regarding human resource and supply chain requirements. Table 3.12 shows its progress in implementation by end of December 2014.

OICs and ISPs <sup>10</sup>	Operation Date	Ghanaian Staff	Expatriate Staff	LI 2204 Target	% Actual
Tullow Ghana	2006	255	127	70%-80%	66.8
ENI Ghana	2009	24	16	70%-80%	60
Baker Hughes	2009	95	56	70%-80%	62.9
FMC Technologies	2009	72	24	70%-80%	75
KOSMOS Energy	2004	32	1	70%-80%	96.9
MODEC Ghana	2010	138	66	50%-60%	67.6
NOV Ghana	2009	34	8	70%-80%	81
TECHNIP	2009	36	6	70%-80%	85.7
SCHLUMBERGER	2008	420	166	50%-60%	71.6
EXPRO Ghana	2008	27	34	70%-80%	44.3
MEDEA	2013	5	0	30%	100
WEATHERFORD	2008	8	3	70%-80%	11
YINSON Production	2014	6	2	30%	8
HESS Ghana	2005	15	1		93.8
<b>Total</b>		<b>1167</b>	<b>510</b>		

Source : *Rapport ITIE 2014 du Ghana sur le pétrole/le gaz (p. 30)*

In 2014, of the total procurement of US\$ 183million, US\$ 148million was from local companies and individuals. However, true local sources of goods and services amounted to US\$ 143 million and represents about 78% of total mining procurement made in 2014. Table 3.19 lists the amounts of various goods and their percentages.

*Table 3.19: Comparing 2014 Overall Procurement with local and True local procurement.*

Product	Total Procurement (US\$)	Local Procurement(US\$)	% Local	True Local Procurement(US\$)	% True Local
Grinding Media	67,947,404	33,606,086	49.5	30,022,809	44.2
Heavy Duty Electrical Cables	2,292,580	1,388,044	60.5	172,698	7.5
HDPE/PVC Pipes	5,010,304	5,010,304	100	4,935,196	98.5
General Lubricants	1,264,1802	12,300,029	97.3	12,300,029	97.3
Quick/Hydrated Lime	30,236,784	30,236,784	100	30,236,784	100
Tyre Retreading	1,441,519	1,441,519	100	1,441,519	100
Explosives	60,668,569	60,668,569	100	60,668,569	100
Cement	3,585,735	3,585,734	100	3,585,734	100
<b>Total</b>	<b>183,824,700</b>	<b>148,237,073</b>	<b>80.6</b>	<b>143,363,341</b>	<b>78</b>

Source: Minerals Commission

The above notwithstanding, implementation of LI 2173 is met with some challenges which include the following:

1. Skilled Ghanaians are accepting expatriate positions outside Ghana.
2. Limited local production capacity of available products.
3. Narrow range of products currently in Ghana's manufacturing scope
4. Unreliable power supply for production and frequent tariff increases.
5. High cost of capital.

Source : *Rapport ITIE 2014 du Ghana sur le secteur minier (p. 30)*

Le Rapport ITIE 2014/2015 du **Liberia** présente une description des dispositions relatives au contenu local qui s'appliquent pour conclure des accords pétroliers conformément à la Loi de 2002 sur le pétrole et le gaz. Ces dispositions prévoient notamment la mise en vente de 10 % du capital pour les ressortissants libériens et des contrats d'achat d'une valeur de 3 millions de dollars US ou moins à octroyer aux entrepreneurs libériens. Le rapport explique que les dispositions n'avaient pas été appliquées au cours des deux premiers cycles d'appels d'offres dans les secteurs pétrolier et gazier depuis l'adoption de la loi, en l'absence de directives de mise en œuvre. Il indique également que l'application des dispositions relatives au contenu local pour le troisième cycle d'appel d'offres en cours dépendait de la publication de directives par la législature. Les accords pétroliers (prévoyant des dispositions relatives au contenu local) sont disponibles en ligne sur le site Internet de l'ITIE Liberia<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> <http://www.leiti.org.lr/contracts-and-concessions.html>

### **Encadré 3 : Détermination de la contribution du secteur minier à l'économie des Philippines en dehors des revenus**

Le Rapport ITIE 2015/2016 des Philippines cherche à fournir une vue d'ensemble complète de la contribution directe et indirecte du secteur extractif à l'économie. Le rapport présente des chiffres détaillés sur l'emploi et analyse les informations, indiquant que moins de 1 % de la main-d'œuvre totale employée est étrangère et que les travailleurs sont largement recrutés à l'échelle locale (pages 114 à 119).

En vue de préciser la contribution du secteur à l'économie, le rapport comporte une section dédiée aux impacts indirects du secteur minier à l'économie, c'est-à-dire les « effets multiplicateurs » (dépenses, revenus des ménages et multiplicateurs de l'emploi) des activités minières majeures (pages 87 à 91). Cette section vise à présenter l'effet des dépenses des entreprises minières sur le produit intérieur brut (PIB), sur les revenus des ménages et sur l'emploi, en fonction des rapports annuels divulgués par les entreprises minières. Le Rapport ITIE 2015/2016 désagrège le résultat par type de minerai, indiquant par exemple que l'exploitation de la chromite a un impact plus important sur l'emploi que les autres types d'exploitation minière. Le rapport analyse les informations et indique que la contribution directe et indirecte du secteur extractif à l'économie est faible, du fait que ce secteur se focalise principalement sur la production et que peu d'activités de transformation sont menées dans le pays.

Table 53. Induced impacts of the 45 largest mining firms' operations

Year	Revenues In million PHP	Output Million pesos generated per peso of revenue	Multiplier impact	
			Household Income Million pesos generated per peso of revenue	Employment No. of jobs generated per billion pesos of revenue
<b>Multipliers</b>		<b>2.054</b>	<b>0.256</b>	<b>1,209.8</b>
<b>Industry</b>				
2015	94,118	193,318	24,094	113,864
2016	56,548	116,149	14,476	68,411
<b>Per-firm Average</b>				
2015	2,092	4,296	535	2,530
2016	4,350	9,679	1,206	5,701

Table 51. The mining multipliers

	Output multiplier	Household income multiplier	Employment multiplier
Copper mining	2.16	0.26	1,229
Gold mining	2.07	0.24	1,134
Chromite mining	2.12	0.29	1,370
Nickel mining	2.03	0.26	1,229
Other metallic mining	1.89	0.23	1,087
<b>Average</b>	<b>2.054</b>	<b>0.256</b>	<b>1,209.8</b>

Source : [Rapport ITIE 2015/2016 des Philippines](#) (pages 88 et 89).

## 4. POSSIBILITÉS QUE L'ITIE CONTRIBUE AUX DÉBATS POLITIQUES SUR LE CONTENU LOCAL

Il semble que les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent de plus en plus à utiliser l'ITIE pour résoudre des problèmes spécifiques au secteur extractif liés au contenu local. Les pays tels que **le Burkina Faso et la Tanzanie** se sont fixé des objectifs relativement au contenu local dans leurs plans de travail de l'ITIE. Le plan de travail 2013-2015 de la Tanzanie présentait les activités nécessaires pour réaliser une étude de la chaîne d'approvisionnement locale dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, afin de déterminer les possibilités et les lacunes en matière de contenu local, et le plan de travail 2017-2018 prévoit un atelier consacré au contenu local pour les directeurs de district. Les feuilles de route sur la propriété réelle **du Mozambique, du Malawi et de la Zambie** comprennent des objectifs visant à promouvoir la participation de leurs citoyens au suivi des activités extractives, y compris des dispositions relatives au contenu local. Au **Ghana**, l'ITIE Ghana a organisé un atelier consacré au contenu local, avec des présentations des représentants de l'industrie.

Les consultations des parties prenantes menées dans le cadre de la Validation ont documenté des déclarations de représentants gouvernementaux **au Cameroun, au Ghana, au Mozambique et en Tanzanie** concernant l'utilité de disposer d'informations détaillées sur le contenu local, permettant de mieux comprendre la contribution du secteur à l'économie en général et aux communautés locales. En **Tanzanie**, des parlementaires ont demandé que le Rapport ITIE divulgue le nombre de ressortissants étrangers et tanzaniens employés par des entreprises extractives, ainsi que le coût associé à chacune de ces deux catégories d'employés. Il semble également que l'expansion du contenu local soit une priorité pour la société civile **au Burkina Faso, au Cameroun, au Ghana et au Mozambique**.

Compte tenu des différentes expériences de la mise en œuvre des dispositions relatives au contenu local, l'ITIE ne cherche pas à promouvoir l'établissement de règles sur le contenu local dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Toutefois, elle peut servir d'outil permettant d'assurer la mise en œuvre de politiques et de règles sur le contenu local transparentes et que les parties prenantes disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions politiques éclairées sur ce sujet. L'ITIE continuera à soutenir ses pays membres qui demandent une amélioration de la transparence du contenu local dans leur secteur extractif. Ci-dessous figurent certaines possibilités que les parties prenantes de l'ITIE et les Groupes multipartites peuvent examiner :

- i) Fourniture d'informations fiables sur le contenu local : Comme l'indique ce dossier, l'ITIE peut aider à fournir au public divers types d'informations relatives au contenu local selon le contexte de chaque pays. Il peut s'agir notamment d'un aperçu du cadre applicable du contenu local et des données liées au contenu local réel (emploi au niveau national/local, approvisionnement, biens et services, et dépenses connexes). Les Groupes multipartites pourraient envisager d'aller plus loin en utilisant les données divulguées afin de formuler des commentaires sur la conformité aux règles existantes relatives au contenu local, ou pour orienter l'élaboration de nouvelles politiques sur le contenu local.

Il sera important de tenir compte des données du gouvernement et des entreprises qui sont déjà disponibles afin de s'appuyer sur les systèmes existants et d'éviter des doublons dans les déclarations. En outre, les Groupes multipartites peuvent utiliser les cadres de déclaration existants, tels que [le mécanisme de déclaration sur les passations de marchés locales dans le secteur minier](#), qui propose un ensemble de divulgations à intégrer par les entreprises dans leurs déclarations régulières.



ii) Contribution aux discussions en cours sur la transparence du contenu local dans les pays où il y a une telle demande : Certains pays de l'ITIE ont organisé des ateliers ou des réunions avec les parties prenantes impliquant des représentants de la communauté minière et des entreprises pour discuter des questions liées au contenu local. Ces activités font souvent suite à une demande de la part des parties prenantes et du Groupe multipartite. L'ITIE peut également contribuer à la coordination des parties prenantes. En Zambie par exemple, le gouvernement élabore actuellement une politique sur le contenu local, et l'ITIE Zambie rassemble les parties prenantes intéressées pour qu'elles contribuent à la formulation de cette politique.

(ii) Garantie de liens entre les activités de l'ITIE et les priorités nationales sur le contenu local : De même que pour tous les objectifs de l'ITIE, il est essentiel de garantir que les activités tiennent compte des priorités du gouvernement pour le secteur extractif. Les activités de l'ITIE doivent prendre en considération toutes les réformes prochaines liées aux secteurs pétrolier, gazier et minier ou aux cadres sur le contenu local, et être menées en consultation avec les principales agences gouvernementales chargées de superviser les entreprises et toutes les règles relatives au contenu local. Ceci est important pour éviter de dupliquer les efforts déployés et pour s'assurer que les activités de l'ITIE répondent à l'environnement politique global ainsi qu'aux priorités des parties prenantes.

## 5. RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- ➔ Columbia Center on Sustainable Investment (CCSI), « Local Content Laws & Contractual Provisions » avec les profils juridiques de 17 pays riches en ressources en matière de contenu local : <http://ccsi.columbia.edu/work/projects/local-content-laws-contractual-provisions/>
- ➔ Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minerais, les métaux et le développement durable (IGF), page d'orientations « Guidance for Governments: Local Content Policies », [igfmining.org/guidance-documents/local-content-guidance/](http://igfmining.org/guidance-documents/local-content-guidance/)
- ➔ Valeur minière partagée 2017, Mécanisme de déclaration des passations de marchés locales, <http://miningsharedvalue.org/mininglprm/>
- ➔ Natural Resource Governance Institute (NRGI) 2015, « Primer : Local Content », <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/primer-local-content>
- ➔ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 2017, politiques sur le contenu local dans les pays exportateurs de minéraux, études de cas, [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/TC/WP\(2016\)3/PART2/FINAL&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/TC/WP(2016)3/PART2/FINAL&docLanguage=En)
- ➔ Banque mondiale 2016, page de ressources « Local Content in Oil, Gas, and Mining », <http://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/brief/local-content-in-oil-gas-and-mining>

## ANNEXE A : APERÇU PAR PAYS DU CONTENU LOCAL DANS LA DÉCLARATION ITIE

Pays	Année du rapport	Type d'informations divulguées	Résumé de la couverture du contenu local dans l'ITIE
Burkina Faso	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Description des dispositions juridiques	<p>Le Rapport ITIE 2015 présente une description des dispositions juridiques contenues dans le Code minier portant sur les obligations en matière d'approvisionnement en biens et services, d'emploi et de formations à l'échelle locale (p. 38).</p> <p>Le Groupe multipartite a estimé que le contenu local dans le secteur minier était un sujet majeur, et le plan de travail 2016-2018 <a href="#">de l'ITIE</a> soulignait les dispositions du Code minier visant à promouvoir le secteur privé local. Le Groupe multipartite a joué un rôle clé dans la révision du Code minier, et les exigences relatives au contenu local demeurent une priorité essentielle pour la société civile.</p>
Cameroun	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Description des dispositions juridiques	Le Rapport ITIE 2015 présente une description des exigences en matière d'approvisionnement à l'échelle locale prévues dans les contrats pétroliers (p. 48). Il explique également que les contrats miniers comprennent des détails sur le recrutement et la formation d'employés nationaux, le pourcentage d'approvisionnement local en biens et services, et le pourcentage de la production extraite qui a été transformée à l'échelle nationale (p. 59).
Tchad	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 présente des chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux et étrangers (p. 52).
Côte d'Ivoire	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Description des dispositions juridiques et présentation des chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 présente une description des exigences relatives au contenu local dans les secteurs pétrolier (p. 37) et minier (p. 51), soulignant que les prestataires de services locaux doivent être privilégiés s'ils proposent des biens et services dont la qualité, le prix, les quantités et les dates de livraison sont similaires. Le rapport indique également que 94 % des employés dans le secteur sont des ressortissants nationaux (p. 58). Le Groupe multipartite a discuté de la possibilité d'aborder le contenu local lors de ses réunions.

COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

République démocratique du Congo	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux et étrangers (p. 66).
Éthiopie	<a href="#">Rapport ITIE 2014/2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2014/2015 présente les chiffres sur l'emploi désagrégés par employés directs nationaux (locaux), directs nationaux (non-locaux), et directs étrangers (expatriés) (p. 85)
Ghana	Rapports ITIE 2014 ( <a href="#">secteurs pétrolier/gazier</a> et <a href="#">minier</a> )	Description des dispositions juridiques, présentation des chiffres sur l'emploi, détails sur les sous-traitants et évaluation de la conformité aux dispositions	<p>Les Rapports ITIE 2014 comprennent une description des dispositions relatives au contenu local dans les secteurs pétrolier (pages 27 et 28) et minier (p. 66). Il a été demandé aux entreprises de déclarer les emplois et les approvisionnements de provenance locale et étrangère ainsi que les valeurs correspondantes des contrats. Les rapports indiquent si les dispositions ont été respectées et soulignent les défis liés à la mise en œuvre de ces dispositions.</p> <p>Le contenu local est une préoccupation majeure pour les parties prenantes au Ghana et, en 2015, l'ITIE Ghana a organisé un événement de renforcement des capacités des parties prenantes relativement au contenu local dans le secteur pétrolier.</p>
Guinée	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux et étrangers (p. 55).
Kazakhstan	<a href="#">Rapport ITIE 2016</a>	Description des dispositions juridiques et présentation des achats de biens et services	<p>Le Rapport ITIE 2016 présente une description des dispositions pertinentes relatives au contenu local qui portent sur le secteur extractif, et divulgue des détails complémentaires sur le contenu local, y compris les achats de biens, de travaux et de services (voir <a href="#">l'Annexe 9</a> du rapport et l'Encadré 2 du présent dossier). Les informations sont fournies par entreprise pour chaque sous-secteur (pétrolier/gazier et minier).</p> <p>Les informations sur la divulgation du contenu local sont déclarées dans les <a href="#">Rapports ITIE</a> depuis 2012.</p>
Liberia	<a href="#">Rapport ITIE 2014/2015</a>	Description des dispositions juridiques et présentation des chiffres sur l'emploi et de la nationalité des sous-traitants	Le Rapport ITIE 2014/2015 présente une description des dispositions relatives au contenu local dans le secteur pétrolier (p. 22) et les chiffres sur l'emploi dans le secteur désagrégés par employés nationaux et étrangers (Annexe 10, p. 79).

COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

			Le <a href="#">rapport sur le projet pilote relatif à la propriété réelle</a> de l'ITIE Liberia faisait également la distinction entre les propriétaires/actionnaires étrangers et nationaux des entreprises pétrolières, gazières et minières couvertes dans le périmètre, et présentait leurs sous-traitants.
Madagascar	<a href="#">Rapport ITIE 2014</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2014 présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux et étrangers (p. 89).
Malawi	<a href="#">Rapport ITIE 2014/2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2014/2015 présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux et étrangers (Annexe 1, p. 76).
Mali	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Contributions par sous-traitant et chiffres sur l'emploi	<p>Le Rapport ITIE 2015 présente les sous-traitants des entreprises pétrolières, gazières et minières dans le rapprochement des revenus. Les sous-traitants déclarent les paiements qu'ils versent aux autorités fiscales nationales et régionales ainsi qu'aux douanes. Ces paiements représentent environ 26 % des revenus du secteur extractif. Les divulgations des paiements ne font pas la distinction entre les sous-traitants étrangers, nationaux ou locaux.</p> <p>Le Rapport ITIE 2015 présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur, y compris par sous-traitant, désagrégés par employés nationaux (locaux et non locaux), permanents et non permanents (Annexe 3, pages 93 et 94).</p>
Mauritanie	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux (locaux et non locaux) et étrangers (Annexe 6, p. 116). Les données sont désagrégées entre les types de contrats (permanents et temporaires). Le rapport indique également que 97,7 % des employés dans le secteur sont des ressortissants nationaux (p. 62).
Mongolie	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 présente des informations sur le nombre d'employés qui travaillent dans le secteur minier et sur le nombre de ressortissants étrangers employés dans les secteurs minier et des carrières (pages 57 et 58). Le <a href="#">Rapport ITIE 2014</a> présentait des détails complémentaires sur la procédure du gouvernement pour établir un quota des travailleurs étrangers autorisés dans le pays et expliquait le quota réel déterminé au cours de l'année de déclaration.
Mozambique	<a href="#">Rapport ITIE 2013/2014</a>	Description des dispositions juridiques	Le Rapport ITIE 2015/2016 mentionne brièvement les réglementations relatives au contenu local qui s'appliquent au secteur extractif (p. 28). Le <a href="#">Rapport ITIE 2013/2014</a> présentait également les chiffres sur

COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

		et présentation des chiffres sur l'emploi	l'emploi dans le secteur désagrégés par employés nationaux, étrangers et « autres » (Annexe 6, p. 116). En outre, le rapport faisait la distinction entre les types de contrats (permanents et temporaires).
Nigéria	Rapports ITIE 2015 ( <a href="#">pétrole/gaz</a> et <a href="#">minéraux solides</a> )	Description des dispositions juridiques et présentation des paiements versés sur le fonds du contenu local et des chiffres sur l'emploi	Le Rapport ITIE 2015 sur le pétrole et le gaz présente une description des dispositions liées au contenu local et rapproche les droits payés par les entreprises au Conseil de développement et de contrôle du contenu nigérien et au Fonds d'intervention pour le contenu nigérien (pages 102 à 105). Le Rapport ITIE 2015 sur les minéraux solides présente les chiffres sur l'emploi dans le secteur minier désagrégés par employés expatriés, nationaux et locaux (p. 48).
République du Congo	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Description des dispositions juridiques	Dans sa présentation d'ensemble de la législation du secteur pétrolier, le <a href="#">Rapport ITIE 2014</a> mentionne brièvement les exigences relatives au contenu local (p. 41).
Philippines	<a href="#">Rapport ITIE 2015/2016</a>	Chiffres sur l'emploi et possibilités en matière d'emploi/de formation offertes aux communautés locales, calcul des effets indirects des dépenses des entreprises minières sur l'économie	Le Rapport ITIE 2015/2016 présente des détails sur l'emploi par région, et la part relativement à l'emploi régional (p. 86). Il contient également des chiffres désagrégés faisant la distinction entre les employés locaux et étrangers, précisant s'il s'agit d'autochtones ou non, et le type de contrat (régulier ou contractuel) (pages 114 à 119). Le rapport analyse les chiffres fournis. Le rapport comporte un chapitre consacré aux impacts indirects du secteur minier à l'économie, c'est-à-dire les « effets multiplicateurs » (dépenses et multiplicateurs de l'emploi) des activités minières majeures (pages 87 à 91). Ce chapitre vise à présenter l'effet du secteur minier sur les revenus des entreprises nationales, ainsi que l'amélioration des revenus des ménages et des opportunités d'emploi, en fonction des rapports soumis par les entreprises minières. Le Groupe multipartite a tenu différentes discussions concernant le contenu local, y compris sur l'amélioration des divulgations des données statistiques de l'emploi (notamment en envisageant de demander aux entreprises de soumettre des informations sur les sous-traitants locaux et sur les fournisseurs de biens/services).
Sénégal	<a href="#">Rapport ITIE 2016</a>	Description des dispositions juridiques	Le Rapport ITIE 2016 présente une description des exigences relatives au contenu local dans la législation pour les secteurs minier (pages 41 et 42) et pétrolier (p. 61). Le rapport présente également les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif désagrégés par employés nationaux et étrangers (Annexes 5 et 6, pages 126

COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

		et présentation des chiffres sur l'emploi	et 127). Les données sont désagrégées entre les types de contrats (permanents et temporaires). Le rapport indique également que 95 % des employés dans le secteur sont des ressortissants nationaux (p. 71).
Tanzanie	<a href="#">Rapport ITIE 2014/2015</a>	Description de la politique et présentation des chiffres sur l'emploi	<p>Le Rapport ITIE 2014/2015 présente une courte description de la politique sur le contenu local pour les secteurs pétrolier et gazier et fournit un lien d'accès au document lui-même (p. 24). Les chiffres sur l'emploi sont présentés par mine et désagrégés par employés locaux et expatriés (p. 65).</p> <p>Le <a href="#">plan de travail 2013/2015 de l'ITIE</a> présentait une activité prévue pour <u>mener une étude sur la chaîne d'approvisionnement locale dans les secteurs minier, pétrolier et gazier visant à déterminer les possibilités et les lacunes en matière de contenu local</u>, et l'ITIE Tanzanie a également envisagé de fournir davantage d'informations sur la quantité de biens et services fournis par des entreprises locales dans le secteur extractif. Selon le dernier Rapport ITIE, les parlementaires ont demandé des chiffres plus détaillés sur les employés nationaux et étrangers dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Les consultations avec les parties prenantes lors de la Validation de l'ITIE Tanzanie ont également souligné que le contenu local était une priorité pour le gouvernement et que l'ITIE Tanzanie avait la possibilité de contribuer au débat visant à déterminer s'il est nécessaire d'intégrer des dispositions relatives au contenu local dans le projet de réglementations sur le secteur pétrolier.</p>
Timor-Leste	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Description de la politique sur le contenu local et des engagements pris par les entreprises au niveau local	<p>Le Rapport ITIE 2015 comprend une section qui décrit la politique du gouvernement relative au contenu local pour les entreprises pétrolières et gazières (p. 85). Le rapport présente les détails des engagements pris à l'échelle locale par les deux entreprises pétrolières actives dans le pays, comprenant les dépenses des entreprises consacrées à la formation et à l'emploi de personnes locales, ainsi que la quantité de biens et services locaux achetés. Ces informations ont également été divulguées dans des rapports précédents (2012-2014).</p> <p>Le <a href="#">rapport d'avancement annuel 2016 de l'ITIE</a> indique également que le Groupe multipartite a examiné les recommandations de l'ITIE afin de s'assurer que le type et la valeur des engagements en nature sont divulgués (p. 23)</p>
Togo	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Description des dispositions juridiques	Le Rapport ITIE 2015 présente une description des exigences relatives au contenu local dans la législation pour le secteur minier (p. 26) et indique que les contrats pétroliers prévoient des dispositions relatives au contenu local (p. 36). Le rapport contient en outre les chiffres sur l'emploi dans le secteur extractif

COUP DE PROJECTEUR ITIE : POSSIBILITÉS D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DU CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

		et présentation des chiffres sur l'emploi	désagrégés par employés nationaux et non nationaux et par sous-traitant (Annexe 2, p. 81). Le rapport précise également que 91,17 % des employés dans le secteur sont des ressortissants nationaux (p. 36).
Zambie	<a href="#">Rapport ITIE 2015</a>	Objectif du plan de travail lié au contenu local	<p>Le Rapport ITIE 2015 ne divulgue aucune information sur le contenu local, alors que les rapports précédents couvrant 2012 et 2013 présentaient des données sur les employés étrangers et nationaux dans le secteur minier. L'un des objectifs de la feuille de route relative à la propriété réelle de l'ITIE Zambie consiste à « promouvoir la participation des citoyens zambiens au suivi des activités extractives, y compris les dispositions relatives au contenu local ».</p> <p>Le gouvernement élabore actuellement une politique sur le contenu local pour le secteur minier, et la Chambre des Mines (représentée au Groupe multipartite) dispose d'un programme actif relatif au contenu local.</p>







L'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) est une norme mondiale qui améliore la transparence et la gouvernance responsable des ressources pétrolières, gazières et minérales. La Norme ITIE est mise en œuvre par les gouvernements en collaboration avec les entreprises et la société civile.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent des informations sur des thèmes tels que les taxes payées, les licences, les contrats, la production et les compagnies pétrolières nationales.

